



Test alcoolemie au domicile

Par **Charly56**, le **28/11/2022 à 19:02**

Bonjour, j'ai été contrôlé pour alcoolémie à mon domicile car un usager de la route a appelé la police pour signifier que j'ai fait un écart de conduite. Je voulais savoir si les gendarmes peuvent me contrôler une fois arriver dans ma maison au sein même de la maison (les gendarmes sont arrivés 5 min après que je sois arrivé à mon domicile)et par la suite m'emmener au commissariats ?Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **28/11/2022 à 21:33**

Bonsoir
Oui, effectivement, ils le peuvent, mais il doivent vous poser la question des 30mn de m délai entre votre prise d'alcool et le test.

Par **Lag0**, le **29/11/2022 à 07:26**

Bonjour,
Il n'est pas interdit de dépasser le taux autorisé pour la conduite quand on est tranquillement chez soi. Donc les gendarmes ne peuvent pas sonner à votre porte, comme ça, à tout moment, pour vous contrôler.
Cela n'est possible que si ces gendarmes vous ont vu en train de conduire, ont constaté une possible alcoolémie et vous ont suivi jusqu'à chez vous. Or, ici, ce n'est pas le cas...